

Protéger ton nom de scène

En France, une marque appartient à **celui qui l'enregistre**, pas à celui qui l'utilise en premier. Si quelqu'un dépose ton nom avant toi, c'est à toi de te battre pour le récupérer.

190 €

le dépôt pour 1 classe, puis 40 € par classe en plus

10 ans

de protection, renouvelable sans limite

2 mois

pour t'opposer au dépôt d'un nom proche



La marche à suivre dans l'ordre

01 Vérifie que ton nom est libre

Sur la base des marques de l'INPI, en consultation gratuite : data.inpi.fr. Ne cherche pas que le nom exact :

-  les noms qui se prononcent pareil ;
-  une lettre en plus ou en moins, un mot ajouté.

Gratuit

02 Choisis tes classes

Une marque protège ton nom pour des activités précises, rangées en « classes ». Les plus courantes pour un artiste :

Classe 41

Concerts, spectacles, musique en ligne

Classe 9

Enregistrements, fichiers musicaux

Classe 25

Vêtements du merch

Avec ces 3 classes : **190 + 40 + 40 = 270 €**, pour 10 ans.

03 Dépose ta marque en ligne

Sur le site de l'INPI, à ton nom ou à celui de ta structure. La protection court à partir de la **date du dépôt** : chaque jour d'attente laisse la place à quelqu'un d'autre.

190 € + 40 € / classe

CPI art. L712-1

inpi.fr · [coût d'une marque](#)



04 Surveillance les nouveaux dépôts

Si quelqu'un dépose un nom proche du tien, tu as **2 mois après la publication** de sa demande pour t'y opposer à l'INPI. Il faut un droit antérieur, comme ta marque : un simple pseudonyme ne suffit pas pour cette procédure.

2 mois

CPI art. L712-4

05 Fais céder ton logo par écrit

Si un pote ou un graphiste a dessiné ton logo, les droits d'auteur restent à lui tant qu'il ne te les a pas cédés par écrit. L'acte doit :

- 🎧 citer chaque droit cédé : reproduction, représentation... ;
- 🎧 préciser l'étendue, la destination, le lieu et la durée.

Avant de déposer le logo

CPI art. L131-3

Quelqu'un a déjà déposé ton nom ? *pas de panique*

TOUT DE SUITE

Rassemble tes preuves

Tout ce qui date ton usage du nom : sorties, captures de tes comptes, affiches, factures du merch.

À L'INPI

Dépôt de mauvaise foi

Le déposant voulait te bloquer ou profiter de ta notoriété : demande en nullité à l'INPI.

600 €

L711-2 11° · L716-5 I

AU TRIBUNAL

Atteinte à ton pseudonyme

Ton nom de scène est déjà connu : action devant le tribunal judiciaire, avec un avocat.

L711-3 I 8° · L716-5 II

Les pièges à éviter

- ✗ « Je l'utilise depuis des années, il est à moi. » Faux en France : c'est l'enregistrement qui donne la marque.
- ✗ **Une seule classe.** Ton nom protégé pour la musique ne l'est pas forcément pour les t-shirts.
- ✗ **Un logo « offert », sans contrat.** Le jour où il vaut de l'argent, il n'est pas à toi.



Sources (vérifiées le 17/10/2026)

- Code de la propriété intellectuelle : [L712-1](#) (propriété par l'enregistrement, 10 ans) · [L712-4](#) (opposition) · [L711-3](#) (pseudonyme) · [L711-2](#) (mauvaise foi) · [L131-3](#) (cession de droits d'auteur).
- INPI : [Le déposant et le coût d'une marque](#) · [Directives nullité et déchéance des marques](#) (compétence INPI ou tribunal, redevance de 600 €).
- Classes : classification de Nice. Exemples courants, à adapter à ton activité.

Information générale, pas un conseil juridique personnalisé. Pour un litige, consulte un avocat ou un conseil en propriété industrielle.

Un renard averti en vaut deux.

Pas à pas sur DATA INPI la recherche gratuite

- 1 Va sur data.inpi.fr et tape ton nom de scène dans la barre de recherche. Pour affiner plus tard, la **recherche avancée** est juste en dessous.

Bienvenue sur DATA INPI

Je cherche dans les bases Entreprises*, Marques, Brevets et Dessins et modèles

1

Nom, déposant, SIREN, dénomination, représentant...

RECHERCHER

> Recherche avancée

*Pour les entreprises : données issues du Registre national des entreprises (RNE)

- 2 Les résultats s'ouvrent sur l'onglet **Entreprises**. Clique sur l'onglet **Marques**. L'INPI le rappelle lui-même : cette recherche ne suffit pas à elle seule, il faut aussi chercher les noms proches.

Liste de résultats

Entreprises (5210)

2 Marques (846)

Brevets (248)

Dessins et modèles (97)

ant : Ne déposez pas votre marque sur la
ce seul résultat. Dans le cadre d'une
he de disponibilité, il est recommandé de
ter par une recherche de similitude dans
re des marques et des sociétés – services
ations disponibles sur le site [INPI.FR](https://inpi.fr)

Trier par Par défaut Résultats 20 50 100 Affichage des résultats en Affichage des résultats en
liste Bloc

Impression Mettre en favori Création d'alerte
Actions sur sélection : d'une notice la notice

- 3 Pour chaque marque : **(3)** son statut (demande publiée, enregistrée...), **(4)** ses classes. Une marque proche dans **tes** classes (9, 25, 41) est un signal d'alerte. **(5)** Le filtre « Produits et services » permet de ne garder que ces classes.

FILTRES

Nom de la marque
Nom de la marque

Nom déposants
Nom déposants

Date de dépôt

Statut

Type

Origine

5 Produits et services

Tout sélectionner sur la page

Résultats filtrés : 0

1 - 20 sur 846 résultats dans la base Marques

Marque	Dépôt	N° de la marque	Déposants	Statut	Produits et services	Origine	
1 SKIN EXPERT SAINT MALO	17/09/2026	5299079		3 Demande publiée	44	FR	Mettre en favori Création d'alerte notice
2 Malo	03/09/2026	5293975		Demande publiée	3	FR	Mettre en favori Création d'alerte notice
3 les arrangés malo	28/08/2026	5291900		Demande publiée	32, 33	FR	Mettre en favori Création d'alerte notice
4 Malo Factory	24/08/2026	5290623		Demande publiée	14, 42	FR	Mettre en favori Création



Le cas de Malo, chiffré *de bout en bout*

Malo dépose son nom en ligne, en nom propre, dans les classes 9, 25 et 41. Il paie **270 €**, une seule fois. Voici ce qui se passe ensuite.



Et sur la durée : une marque qui n'est pas exploitée sérieusement pendant 5 ans de suite peut être perdue.

Niveau confirmé *pour aller plus loin*

SITUATION	LA BONNE OPTION	CE QU'IL FAUT SAVOIR
Tu tournes ou tu vends en Europe	Marque de l'Union européenne (EUIPO) : un dépôt pour les 27 pays	En ligne : 850 € (1 classe), +50 € (2e), +150 € par classe au-delà. Avec 3 classes : 1 050 € .
Tu vises des pays hors UE	Marque internationale (système de Madrid, OMPI), demandée via l'INPI à partir de ta marque française	Une seule demande en français, une redevance en francs suisses selon les pays choisis.
Tu as déjà déposé en France	Droit de priorité	Pendant 6 mois , tes dépôts à l'étranger gardent la date de ton dépôt français.
Tu crées ta société plus tard	Céder ou apporter la marque à la société	Fais inscrire le changement de titulaire au registre national des marques pour qu'il soit opposable.

Ta checklist *à cocher*

- | | |
|---|---|
| ☐ J'ai cherché mon nom exact sur DATA INPI | ☐ J'ai relu l'avis de publication au BOPI |
| ☐ J'ai cherché les noms proches (son, orthographe) | ☐ J'ai fait signer la cession de mon logo |
| ☐ J'ai listé mes classes (9, 25, 41...) | ☐ J'ai noté la date de renouvellement (10 ans) |
| ☐ J'ai déposé en ligne et gardé le récépissé | ☐ J'ai rassemblé les preuves datées de mon usage |

À lire ensuite *prochaines fiches*

Protéger ton logo et tes visuels

Droit d'auteur, cession, crédits.

Tes droits sur tes morceaux

Auteur, compositeur, producteur : qui touche quoi.

Céder ta marque à ta société

Quand et comment le faire.

Sources de cette page : INPI, [Les étapes clés du dépôt de marque](#) · [La marque après son dépôt](#) · [Protéger sa marque à l'étranger](#) ; EUIPO, [Taxes à payer](#) (consultés le 17/10/2026).

Flaire le piège avant de signer.